



# Des vacances apprenantes pour un million d'enfants durant l'été 2020

Publié le 11 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Présentée le 6 juin dernier par le ministre de l'Éducation nationale, l'opération « *Vacances apprenantes* » doit permettre à un million d'élèves de combler de manière distrayante et enrichissante les lacunes accumulées depuis le début de la période de confinement. Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre : écoles ouvertes dans les villes et à la campagne, colonies de « *vacances apprenantes* », accroissement des accueils de loisirs. *Service-public.fr* passe en revue l'ensemble des mesures de « *Vacances apprenantes* ».

Cette année scolaire tronquée en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie du Coronavirus a été particulièrement dommageable aux élèves de familles modestes, sous-équipées en outils numériques pour suivre un enseignement à distance.

Doté d'une enveloppe de 200 millions d'euros, le plan « *Vacances apprenantes* » répond à un objectif pédagogique de lutte contre les retards et les risques de décrochage scolaire et vise également à offrir la possibilité de partir en vacances à des enfants de familles modestes. Ces « *vacances éducatives* » seront entièrement gratuites pour les familles les plus modestes.

## Écoles ouvertes pour l'été 2020

Au cours de l'été 2020, le dispositif « *École ouverte* » permettra d'accueillir 400 000 élèves du primaire, du collège et des lycées professionnels, dans les écoles ou les établissements de leur lieu de résidence. Ce dispositif sera mis en place sur la base du volontariat des communes et des enseignants.

Des activités de renforcement scolaire ou des compétences professionnelles pour les élèves des lycées professionnels seront proposées le matin. L'après-midi sera consacré aux activités artistiques, culturelles, sportives et de découverte de la nature.

Les élèves de lycée professionnel pourront être accueillis dans leur établissement d'origine ou dans un établissement proposant un accès aux plateaux techniques nécessaires à leur formation initiale.

Ce dispositif des « *écoles ouvertes* » existe déjà dans les quartiers prioritaires. Cet été, il sera étendu aux villes et aux territoires ruraux.

Un nouveau dispositif « *École ouverte buissonnière* » permettra d'accueillir des enfants de 6 à 17 ans dans des écoles ouvertes à la campagne ou en bord de mer pour aller à la découverte de la nature et du patrimoine local, ou de partir en mini-camps sous tente avec son école ouverte.

## Colonies de vacances apprenantes

Pouvant accueillir 250 000 enfants de 3 à 17 ans, labellisées par l'État, ces « *colonies de vacances apprenantes* » se dérouleront pendant les congés d'été, du 4 juillet au 31 août 2020.

Les publics prioritaires sont les enfants et les jeunes :

- domiciliés dans les quartiers prioritaires « *politique de la ville* » ou en zones rurales ;
- issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation économique précaire ;
- en situation de handicap ;
- dont les parents sont des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ;
- issus de familles ne disposant pas de connexion internet suffisante pour l'enseignement à distance ;
- mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Ces séjours proposeront des activités ludiques et pédagogiques de renforcement des apprentissages et des activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable.

Une aide de l'État de 400 € par jeune et par semaine sera versée aux collectivités partenaires.


Ces colonies seront également ouvertes à toutes les familles qui souhaitent y inscrire leurs enfants sur une plateforme en ligne qui ouvrira le 12 juin.

## Accueils de loisirs apprenants

Une aide exceptionnelle de l'État sera versée aux collectivités territoriales pour qu'elles puissent augmenter la capacité d'accueil des centres de loisirs et recevoir 300 000 enfants cet été 2020.

Activités éducatives, culturelles et sportives y seront proposées.

Début juillet, le ministère de l'Éducation nationale mettra gratuitement à la disposition des centres des ressources pédagogiques pour des « *accueils de loisirs apprenants* » et notamment des parcours pédagogiques en ligne du CNED, du CP à la terminale.

 **À noter** : 250 000 familles, personnels soignants et salariés mobilisés pendant toute la crise sanitaire, recevront 300 € en chèques-vacances. Ils seront utilisables du 1er juillet au 31 décembre 2020.

## Et aussi

- Quelles dispositions sont prévues si je dois garder mon enfant à la maison ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890>)

- Brevet, baccalauréat, BTS, CAP et BEP 2020 : de l'évaluation au contrôle continu (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13990>)
  - Coronavirus (Covid-19) : comment mon enfant continue-t-il à apprendre si son école est fermée ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13914>)
- 

## Pour en savoir plus

- Été 2020 : des vacances apprenantes pour un million d'enfants [✉](https://www.education.gouv.fr/ete-2020-des-vacances-apprenantes-pour-un-million-d-enfants-303834) (<https://www.education.gouv.fr/ete-2020-des-vacances-apprenantes-pour-un-million-d-enfants-303834>)  
*Ministère chargé de l'éducation*